

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Retiré

AMENDEMENT

N° CL1367

présenté par

Mme Meynier-Millefert, Mme Dupont, M. Brosse, Mme Le Feur, M. Bordat, M. Buchou,
Mme Givernet, Mme Caroit, Mme Dordain, Mme Clapot, Mme Decodts, M. Belhaddad,
Mme Calvez, M. Vuilletet et Mme Tiegna

ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 17 et 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer les alinéas 17 et 18 de l'article 13 introduisant la possibilité de retirer un titre de séjour à un réfugié résidant régulièrement en France depuis plus de 5 ans lorsqu'il est volontairement retourné dans son pays d'origine. Amendement co-écrit avec la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS).